



10 MAI 2016
JOURNÉE GESTION



LA REFONTE DU PLAN
COMPTABLE AU SERVICE D'UN LANGAGE
COMMUN

Delphine Philipon
Jacques Dautais

Membres de la commission économie-gestion
de la FNOGEC

Experts-comptables

L'OGEC DOIT-IL ÉTABLIR DES COMPTES ANNUELS ?

Règlementation et recommandation

RAPPEL

UNE
RECOMMANDATION DE
LA FNOGEC :

ÉTABLIR DES COMPTES
ANNUELS ET TENIR UNE
COMPTABILITÉ
D'ENGAGEMENT

*Arc Boutant
novembre 2015*

- Règlement CRC n° 99.01 du 16 février 1999
- Pour les Ogec les plus importants, tenue d'une comptabilité d'engagement obligatoire en fonction de seuils déterminés par la loi.

La FNOGEC recommande depuis toujours de tenir une comptabilité d'engagement respectant le plan comptable du secteur afin d'assurer un réel suivi de gestion de l'établissement scolaire .

DÉMARCHE DE LA FNOGEC

VALIDATION D'UN PLAN COMPTABLE SECTORIEL PAR L'ANC

**TRANSFORMER DES
RECOMMANDA-
TIONS SECTORIELLES
EN OBLIGATIONS**

De la même façon qu'il existe une convention collective spécifique à notre secteur, il est cohérent d'avoir un plan comptable spécifique, reconnu par l'ANC.

**CONTRAINdre LES
PROFESSIONNELS**

Les établissements, experts-comptables et commissaires aux comptes seront contraints d'appliquer ce plan comptable et de généraliser sa mise en œuvre.

**UTILISER DES
DOCUMENTS
COMPTABLES
NORMALISÉS ET
RECONNUS**

L'information devient sécurisée.

Elle assure des relations de confiance avec les tiers qui utilisent de plus en plus nos outils pour prendre leurs décisions : banques, collectivités territoriales, partenaires, donateurs, etc.

POURQUOI UNE REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE DES OGEC ?

**UNE REFONTE DU
PLAN COMPTABLE
ASSOCIATIF ATTENDUE**

Une opportunité

Reconnaissance officielle de la
nomenclature du secteur

Une attente du secteur

Evolution de la nomenclature pour
répondre au besoin des utilisateurs

POURQUOI UNE REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE DES OGEC ?

**UN
ENVIRONNEMENT
RÉGLEMENTAIRE
ÉVOLUTIF**

17 décembre 1998

CNC : Avis N° 98-12 relatif au plan comptable des associations et fondations

16 février 1999

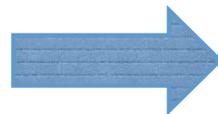
CRC : Règlement 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels

5 juin 2014

ANC : Règlement 2014-03 relatif au Plan comptable Général

En cours :

ANC : Adaptation du Plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation



Prise en compte de l'évolution réglementaire

Un nouveau plan comptable applicable depuis le 15 octobre 2014 : le Règlement 2014-03 du 5 juin 2014

POURQUOI UNE REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE DES OGEC ?

UNE
EVOLUTION
DE LA
NOMENCLATURE
COMPTABLE DU
SECTEUR DE
L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE

Une nomenclature qui n'a pas évolué
depuis 2007

Novembre 2007 :

Nomenclature comptable de
l'Enseignement privé sous contrat

(Commission comptable de la FNOGEC)

Septembre 2011

Adaptation de la nomenclature
comptable de l'Enseignement privé sous
contrat

(En collaboration avec le CNEAP)

POURQUOI UNE REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE DES OGEC ?

Des constats des utilisateurs

Une harmonisation des pratiques comptables incomplète

Des comptes spécifiques pour les établissements agricoles et CFA **non adaptés et non conformes à la réglementation**

Un important travail de retraitement des données pour l'observatoire économique Indices

**UNE
ATTENTE DU
SECTEUR**

FREINS... ET SOLUTIONS

FREINS

Conséquences de cette refonte du plan comptable

- Reclassements
- Changements de méthodes

Mise en place d'un accompagnement des acteurs

Mobilisation de ressources au sein du réseau



*Une réelle opportunité
pour les territoires et
le secteur*

MÉTHODE RETENUE POUR LA REFONTE DE LA NOMENCLATURE

**CONFORMITÉ
AVEC
LE PLAN
COMPTABLE
RÈGLEMENTAIRE**

**ADAPTATION AU
SECTEUR DE
L'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ**

Respect de la réglementation comptable

- Renumérotation nécessaire
- Utilisation des libellés normatifs avec des adaptations peu nombreuses

Prise en compte des difficultés d'application de la nomenclature comptable du secteur

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

ADAPTATION PAR
RAPPORT AUX TEXTES
REGLEMENTAIRES EN
VIGUEUR

Des créations de comptes pour s'adapter
au secteur et à l'activité de l'enseignement
privé

- Peu nombreuses
- Nécessaires
- Argumentées

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

**PRISE EN COMPTE
DES DIFFICULTÉS
D'APPLICATION**

Abandon de toute notion « analytique » dans la nomenclature du plan comptable général

**CAPITALISATION
SUR LES RETOURS
D'EXPÉRIENCE**

Abandon de toute notion « explicative » et « pédagogique » des libellés

Abandon des spécificités agricoles et des CFC-CFA : mise en place d'un plan comptable adapté dans un deuxième temps

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES COMPTES DE BILAN

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

Création de comptes

- Subventions d'investissements reçues avec obligation d'amortissements par le financeur
Renumérotées en 137
- Comptes de stocks « autres approvisionnements » et reclassement des stocks de marchandises avec les comptes de dépréciation correspondants
Classement conforme au PCG
- Création de certains sous comptes
Prise en compte des besoins du secteur

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES COMPTES DE BILAN

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

Immobilisations et amortissements

- **Suppression de la distinction par composants des comptes de constructions et d'agencements et de la notion de mode de financement**

La ventilation des composants des constructions sont intégrés dans les logiciels de gestion des immobilisations, le mode de financement dans les analyses de gestion.

- **Mise en conformité de la nomenclature pour les comptes d'immobilisations grevées de droits**
Conformité avec l'avis du CNC du 13 mars 2007

Autres

- **Simplification** de certains comptes

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES COMPTES DE CHARGES

- Réintroduction des comptes 602 : achats stockés autres approvisionnements
- Réorganisation des comptes « 604 à 606 » et « 612 » pour :
 - Mise en conformité avec le PCG
 - Abandon des références analytiques
- Reclassement des comptes de transports sur achats et de transports des apprentis aux comptes d'achats correspondants et aux comptes « 604 »
- Création de sous comptes par nature plus détaillés pour certaines charges
- Actualisation de la nomenclature aux évolutions réglementaires (Ex : service civique, frais de santé,...)

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES COMPTES DE CHARGES

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

Suppression de certains comptes à « vocation analytique » et de comptes « obsolètes »

Simplification de la nomenclature des comptes 641 « rémunérations du personnel » avec distinction possible entre contrats aidés et non aidés

L'analyse par fonction est traitée dans les logiciels de paie en comptabilité analytique

Suppression des sous comptes de dotation aux amortissements correspondant aux sous comptes d'immobilisations supprimés

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

L'équivalent-loyer

Abandon de la comptabilisation en comptes « 6 » et « 7 » de l'équivalent loyer

Comptes non conformes au PCG

*Confirmé par un courrier adressé par le CNC le
19 mars 2007 au président de la commission
comptable de la FNOGEC*

Comptabilisation en classe « 8 » pour permettre un suivi de la Gestion patrimoniale et de la Gestion scolaire en comptabilité analytique

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES COMPTES DE CHARGES

Dérogations de méthodes

Maintien de comptes de charges
fréquemment utilisés dans le secteur

*Une incertitude pour la validation par
l'ANC ?*

Exemple :

Comptes « 649 » : Remboursement des
charges de personnel

- Indemnités journalières de Sécurité sociale
- Indemnités de prévoyance

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DES COMPTES DE PRODUITS

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

- Un repositionnement des comptes de ventes de produits et de variations de stocks correspondants
- Une simplification des comptes de transferts de charges
- Des modifications complémentaires à la marge

LA SUITE DES TRAVAUX...

REFONTE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE

- Une table de conversion
Nomenclature 2007 / Nomenclature 2016
- Des comptes annuels adaptés
Bilan, compte de fonctionnement et annexe aux comptes annuels
- Une documentation mise à jour sur le site de la FNOGEC

**Un
accompagnement
du réseau auprès
des Ogec**

CONCLUSION

Une nouvelle nomenclature des comptes... pour :

Une gestion toujours plus performante !

Un langage commun avec nos partenaires !

Un atout majeur pour notre secteur !